



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/52 de la Municipalité, du 4 décembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 9'470'000.- pour l'évolution du projet de rénovation du Centre funéraire de Montoie, en complément du préavis N° 2020/47 « Rénovation du Centre funéraire de Montoie » de CHF 17 millions, adopté par le Conseil communal le 9 mars 2021 ;
2. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant de CHF 1'000'000.- et de porter ce prélèvement en diminution de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1, par la rubrique 331 section 203 du Service de l'économie ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 section 203 du Service de l'économie.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe